



## Journee de travail concecutif

Par **defre**, le **06/03/2013** à **09:20**

Bonjour je travail souvent les week-end il me font travailler le lundi mardi repos mercredi jeudi et je retravaille du vendredi au vendredi donc 8 jours d'affilée en ayant travaillé samedi dimanche sur 12 jours de travail j'ai que 2 jours de repos est-ce que vous pouvez me confirmer que 8 jours consécutifs c'est interdit par la loi.  
Cordialement et merci

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **18:32**

Bonjour

le maximum de jours consécutifs travaillés est de 6 jours. L'employé doit bénéficier par semaine d'un repos de 35 heures.

Attention par conséquent il est possible par exemple de travailler

lundi de 6h à 10h

mardi 21h 1h

Dans ce cas le repos hebdomadaire est accompli

Bon c'est rare mais c'est possible dans certains métiers et par certains employeurs.

Restant à votre travail